



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

N°5-2017

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|-----------------------|----|---|
| En exercice | 18 | FINANCES |
| Présents | 13 | Convention de maintenance du matériel de cuisson Espace Mil'Lieu |
| Votants | 15 | |

◇ Convocation du 2 février 2017 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mme Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Déborah MELISSON

Procurations : Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Déborah MELISSON donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Anita LEPAGE a été désignée secrétaire de séance.

Lionel TRIVIERE présente au conseil municipal la proposition de convention avec HORIS Services pour la maintenance préventive des matériels de cuisson de la salle du Mil'Lieu.

La redevance annuelle s'élève à 366 € HT.

Cette convention serait conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} février 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer ce contrat de maintenance avec HORIS Services.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017

Pour extrait conforme, le 13 février 2017

Le Maire,

Monique JAMIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

N°6-2017

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|------------------------------|----|--|
| En exercice | 18 | ADMINISTRATION GENERALE |
| Présents | 13 | Adhésion à l'Union Nationale de l'Apiculture Française |
| Votants | 15 | |

◇ Convocation du 2 février 2017 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mme Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Déborah MELISSON

Procurations : Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Déborah MELISSON donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Anita LEPAGE a été désignée secrétaire de séance.

Nicolas BODINEAU rappelle au conseil l'intérêt d'adhérer à l'Union Nationale de l'Apiculture Française, notamment pour la participation au Label APICITE.

La cotisation à l'UNAF s'élève à 350 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune à l'UNAF et autorise le règlement de la cotisation correspondante.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017

Pour extrait conforme, le 13 février 2017

Le Maire,

Monique JAMIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

N°7-2017

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|-----------------------|----|--|
| En exercice | 18 | FINANCES |
| Présents | 13 | Demande de subvention FSIL GP |
| Votants | 15 | Sécurisation des abords de l'école publique Les Marronniers |

◇ Convocation du 2 février 2017 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mme Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Déborah MELISSON

Procurations : Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Déborah MELISSON donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Anita LEPAGE a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés de stationnement et de circulation aux abords de l'école publique, notamment depuis que l'ensemble des classes maternelles et élémentaires est regroupé dans les nouveaux locaux de l'école Les Marronniers.

Il s'avère indispensable et urgent d'aménager l'accès aux abords de l'école publique en sécurisant le cheminement piéton, en organisant le stationnement des véhicules, la circulation des parents et cars scolaires.

Le bureau d'études 2LM a été missionné pour travailler sur ce projet et apporter des propositions techniques pour sécuriser cet espace à proximité immédiate de l'école.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 156 450,00 € HT.

Les travaux pourraient être entrepris en avril 2017.

Le plan de financement pour la réalisation des travaux serait le suivant :

| | | |
|-----------------|-------|-------------|
| Subvention DETR | (35%) | 54 757,50 € |
| Subvention FSIL | (45%) | 70 402,50 € |
| Autofinancement | | 31 290,00 € |

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite une subvention auprès :

- de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement local Grandes Priorités (FSIL GP 2017)

et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2017.

Pour extrait conforme, le 13 février 2017

Le Maire,

Monique JAMIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

N°8-2017

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|------------------------------|----|--|
| En exercice | 18 | FINANCES |
| Présents | 13 | Demande de subvention FSIL GP |
| Votants | 15 | Aménagement numérique de l'école publique Les Marronniers |

◇ Convocation du 2 février 2017 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD,

MM Nicolas BODINEAU, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mme Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Déborah MELISSON

Procurations : Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Nicolas BODINEAU

Déborah MELISSON donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Anita LEPAGE a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du besoin d'équipement informatique et numérique de l'école publique. Il convient d'équiper les classes d'ordinateurs et vidéo-projecteurs adaptés à l'école. Les élèves doivent avoir un accès aux nouvelles technologies avec du matériel performant.

Le prestataire informatique de la commune et de l'école propose un équipement global de 12 ordinateurs portables et 4 vidéoprojecteurs en vue d'équiper les classes de niveau CM. Une commission « aménagement numérique de l'école » est créée en vue de travailler sur un équipement global numérique avec le corps enseignant.

Le montant prévisionnel des dépenses prévues pour l'année 2017 s'élève à 13 492,54 € HT.
L'équipement pourrait être installé en avril 2017.

Le plan de financement pour la réalisation des travaux serait le suivant :

| | | |
|-----------------|-------|-------------|
| Subvention FSIL | (80%) | 10 794,03 € |
| Autofinancement | | 2 698,51 € |

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite une subvention auprès :
- de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement local Grandes Priorités (FSIL GP 2017)

et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2017.

Pour extrait conforme, le 17 février 2017

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

N°9-2017

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|-----------------------|----|--|
| En exercice | 18 | URBANISME |
| Présents | 13 | Convention prestation de services instruction ADS avec la CCEG - Avenant n°3 |
| Votants | 15 | |

◇ Convocation du 2 février 2017 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mme Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Déborah MELISSON

Procurations : Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Déborah MELISSON donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Anita LEPAGE a été désignée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres en date du 8 avril 2015 portant création du service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols ;

Vu la convention de prestation de services d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme signée le 17 juin 2015 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de prestation de services en date du 20 janvier 2016 ;

Vu l'avenant n°2 à la convention de prestation de services en date du 15 décembre 2016 ;

Vu le projet d'avenant n°3 ;

Considérant :

- Que la convention de prestation de services prévoit en son annexe 1 sur les dispositions financières, un tableau récapitulatif des coefficients de pondération appliqués à chaque type d'acte.
- Que l'instruction des permis d'aménager au-delà de 20 lots, présente des complexités qui ne sont pas prises en compte dans Le coefficient actuel de 1,2.
- Qu'il apparaît nécessaire de moduler ce coefficient en fonction de la taille de l'aménagement et notamment du nombre de lots à bâtir projeté.

- Que les permis de construire modificatifs pour les maisons individuelles ne sont actuellement pas comptabilisés dans la facturation.
- Que l'investissement sur ces actes est supérieur à celui développé sur les permis de démolir qui sont eux comptabilisés et que le nombre annuel de ces actes est conséquent.
- Qu'il apparait nécessaire de pondérer par un coefficient de 0.2 le nombre de permis de construire modificatifs de maisons individuelles, et de minorer le coefficient des permis de démolir en le passant de 0.3 à 0.2.
- Qu'à cette fin, il est ajouté à l'annexe 1 sur les dispositions financières, I - volume d'actes à traiter, une révision du tableau des coefficients de pondération appliqués, qui se présente désormais ainsi :

| Type d'acte | Coefficients |
|---|--------------|
| Permis d'Aménager (PA) : | |
| - Jusqu'à 19 lots | 1.2 |
| - De 20 à 49 lots | 2 |
| - A partir de 50 lots..... | 2.5 |
| Permis d'Aménager modificatif | 1 |
| Permis de Construire Maisons individuelles (PCMI) - <i>délai d'instruction 2mois</i> | 1 |
| Modificatif de Permis de Construire Maison Individuelle | 0.2 |
| Permis de Construire autre que maison individuelle (PC) - <i>délai d'instruction 3 mois</i> | 1 |
| Modificatif de Permis de Construire autre que maison individuelle | 1 |
| Déclaration Préalable | 0.7 |
| Permis de Démolir | 0.2 |
| Certificat d'urbanisme de type b | 0.4 |

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve les stipulations de l'avenant n°3 à la convention de prestation de service,
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant en cause.

Pour extrait conforme, le 13 février 2017

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

N°10-2017

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | OBJET |
|-----------------------|----|---|
| En exercice | 18 | PERSONNEL |
| Présents | 13 | Convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'Association Syndicale Autorisée de LA GRIGNONNAIS |
| Votants | 15 | |

◇ Convocation du 2 février 2017 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mme Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Déborah MELISSON

Procurations : Frédéric LEGRAND donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Déborah MELISSON donne pouvoir à Dominique GUICHARD

✍ Anita LEPAGE a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition d'un agent a été signée en mai 2013 avec l'Association Syndicale Autorisée pour assurer le secrétariat de l'association.

Cette convention est à renouveler dans les mêmes termes. Elle sera soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire - Catégorie C.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention de mise à disposition d'un agent titulaire avec l'Association Syndicale Autorisée.

Pour extrait conforme, le 13 février 2017

Le Maire,

Monique JAMIN